



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

bovins

Question écrite n° 79740

Texte de la question

M. Jacques Cresta attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement sur les incidences de la recrudescence de la consommation du burger chez les Français sur la filière bovine. La consommation de burgers a été multipliée par treize ces dix dernières années. Ce changement de consommation alimentaire va de pair avec l'accroissement de ventes de steak haché au détriment des morceaux de viande (entrecôte, faux-filet, rumsteck...). Le burger, économique, facile à cuisiner, représente aujourd'hui la moitié de la consommation de viande bovine. Mais cette tendance préoccupe la filière car elle met en péril l'élevage des races à viande. En effet l'immense majorité de la viande hachée est issue de vaches laitières « réformées ». Et comme ces dernières produisent également du lait, le prix de revient de leur viande est plus compétitif. Ceci a une double incidence, tout d'abord le risque de voir disparaître certaines races de viande bovine symbole de notre savoir-faire et qui font partie de notre patrimoine culinaire, mais également certaines dérivées pour réduire au maximum les coûts et donc la qualité pour s'aligner sur le prix de la viande issue des vaches laitières « réformées ». Il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement afin de préserver les filières bovines et tout particulièrement l'élevage des races à viande.

Texte de la réponse

La proportion de viande bovine consommée sous forme de haché est en progression, atteignant plus de 40 % en 2014 en France. Cette progression est liée à l'évolution des modes de vie, en particulier l'augmentation des repas hors foyer, le développement de la restauration rapide (burger) et, pour les repas « maison », la réduction du temps de préparation. Le facteur prix accentue la tendance avec, pour 2015, un prix moyen du haché congelé à 6 euros/kg, du haché frais à 10 euros/kg, à comparer avec le prix du boeuf en morceaux à 13,5 euros/kg. Le haché étant majoritairement issu des vaches de réforme laitières, les systèmes allaitants se trouvent fragilisés par la proportion croissante de haché. Le ministre en charge de l'agriculture a réuni le 17 juin 2015 l'ensemble des acteurs de la filière viande bovine. A l'occasion de cette table ronde, le ministre a souhaité une plus grande transparence sur la fixation des prix au sein de la filière, notamment en ce qui concerne le steak haché. Les professionnels de la filière bovine ont également engagé une réflexion pour définir des critères pour une gamme qualitative de steak haché. Par ailleurs, le soutien de l'État pour les systèmes allaitants repose sur l'aide couplée à la vache allaitante. A partir de 2015, ce soutien, qui prend la suite de la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes, est doté d'une enveloppe annuelle de 647 millions d'euros et donne lieu à un versement aux éleveurs détenteurs de vaches allaitantes ou mixtes, dans la limite de 139 vaches. Les éleveurs situés en zones défavorisées bénéficient en outre de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels dont l'enveloppe annuelle a été revalorisée dès 2014, et attendra progressivement 1 056 millions d'euros en 2017.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Cresta](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79740

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mai 2015](#), page 3713

Réponse publiée au JO le : [7 juillet 2015](#), page 5191